

**Les enseignants-chercheurs, chercheurs, ingénieurs et personnels administratifs du « Centre d'études et de recherches de sciences administratives et politiques » (CERSA) – Université Panthéon-Assas (Paris 2)- Centre national de la recherche scientifique (UMR 7106)**

### **Réunis en Assemblée Générale le 24 février 2009**

\* Attachés à un statut d'« Unité mixte de recherche » qui place le CERSA au confluent de deux institutions (l'Université et le CNRS) dont la complémentarité est une condition du développement de la recherche scientifique dans notre pays ;

Rappelant que ces institutions ont pour vocation commune la production et la transmission du savoir, ce qui exclut tout pilotage bureaucratique et/ou politique qui serait de nature à compromettre l'indispensable liberté dont ont besoin les intéressés pour exercer leur activité.

\* Constatent que les réformes en cours conduisent à l'aggravation et à l'accélération du processus de destruction du système de recherche et d'enseignement supérieur public : tandis que le CNRS, découpé en instituts spécialisés, tend à se voir privé de certaines de ses fonctions essentielles au profit de nouvelles agences et est voué à se transformer en une simple « agence de moyens », le modèle entrepreneurial sous-jacent à la loi LRU remet gravement en cause l'indépendance des enseignants-chercheurs, conçus comme des « ressources humaines » dont les présidents d'Université peuvent fixer les conditions d'emploi et arrêter les possibilités de promotion ;

Expriment leur indignation face à l'agressivité et au mépris affichés vis-à-vis de la communauté scientifique par le Président de la République dans son discours du 22 janvier 2009.

\* Déclarent **le CERSA « laboratoire en lutte »** pour la défense de la recherche et l'enseignement supérieur.

Les membres du CERSA refusent, chacun dans la mesure de ses moyens et de ses responsabilités, de contribuer à la destruction de l'actuel système de recherche et d'enseignement. Ils s'engagent en particulier à suspendre, en l'état, toute participation à des instances de pilotage de la recherche et de l'enseignement supérieur, telles que l'ANR et l'AERES, et plus généralement aux diverses instances auxquelles ils sont invités à participer en tant qu'universitaires ou

chercheurs ;

\* Les membres du CERSA s'associent au mouvement de lutte des enseignants-chercheurs et des chercheurs.

Ils demandent notamment :

- l'arrêt du processus de démantèlement du CNRS et la reconnaissance de son rôle central en tant qu'opérateur de recherche dans l'ensemble des champs disciplinaires ;
- le rétablissement de la fonction d'évaluation des laboratoires et des chercheurs que le Comité national du CNRS assurait depuis de longues années ;
- la confirmation du partenariat entre le CNRS et les Universités, par le maintien d'un statut d'UMR qui en est la condition ;
- le rétablissement des emplois supprimés dans l'enseignement supérieur et la recherche ainsi que la relance de l'emploi scientifique par la création de postes permanents pour toutes les catégories de personnels ;
- la garantie d'emploi pour les personnels IATOSS et le refus qu'ils deviennent une simple variable d'ajustement de la gestion des Universités ;
- le retrait du projet de décret sur le statut des universitaires et la garantie effective du principe d'indépendance des enseignants-chercheurs et des chercheurs ;
- l'affirmation du principe de collégialité à tous les niveaux de l'organisation et de la gestion des établissements ;
- l'affirmation du principe de l'évaluation scientifique par des pairs élus, sur le seul critère de la compétence scientifique ;
- le retrait du projet de contrat doctoral, qui conduit à la précarisation du statut des intéressés.

\* Refusant tout immobilisme et tout statu quo, ils demandent que les indispensables réformes du système de recherche et d'enseignement supérieur soient le fruit d'une large concertation, étendue à l'ensemble des acteurs concernés ;

Ils rappellent que les propositions déjà formulées dans le cadre des États généraux de la recherche de 2004 ainsi que par les différentes instances représentatives du milieu universitaire, constituent une base solide de réflexion pour l'engagement de ces réformes.

Paris, le 24 février 2009